



DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE	
Projet :	BLENOD-LES-PAM PLU
Mission :	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Document :	DROIT DE PREEMPTION URBAIN
<p>— Limite communale ⊙ ⊙ ⊙ Prémption urbaine</p>	
Echelle :	1/5000
<p>Document conforme à la DCM du 17.12.2014 restaurant le droit de préemption sur le territoire communal.</p>	
<p>Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal de BLENOD-LES-PONT-À-MOUSSON en date du 23 octobre 2018.</p>	
APPROUVANT la révision obligée n°1 du Plan Local d'Urbanisme	
Le Maire Bernard BERTELLE	